

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
DE CAMON



DATE DE CONVOCATION
03/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 21

votants 24

OBJET

FINANCES

Budget Général – Adoption
du Budget Primitif 2024

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures et quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, M. TORCHY, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. CARDON, M. COPPIER, Mme AUGUSTE, Mme LEGRAND, Mme GOURGUECHON, M. PIOT, M. SENECHAL, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET, Mme NOISELIET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

- Mme SILVESTRE (pouvoir donné à Mme NOISELIET)
- M. TELLIEZ (pouvoir donné à Mme GUYOT)
- Mme TOUTAIN (pouvoir donné à Mme ROUSSEL)
- M. CUVILLIERS, absent excusé
- M. FOLLEAT, absent excusé
- Mme BUIGNET

Secrétaires de séance :

- Mme GUYOT
- Mme AUGUSTE

DELIBERATION N°5

OBJET : FINANCES – Budget Général – Adoption du Budget Primitif 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5217-10-4,

VU l'instruction budgétaire M 57,

VU le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du 19 février 2024,

VU l'envoi des documents afférents au budget 12 jours calendaires avant l'examen en séance,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Le budget primitif de l'exercice 2024 est fixé à 7 613 430,25 EUROS et se répartit comme suit :

- section de fonctionnement	4 397 710,00 EUROS
- section d'investissement	3 215 720,25 EUROS

ARTICLE 2 : Par fonction et par chapitre, le détail des crédits est retracé dans les documents budgétaires joints en annexe.

ARTICLE 3 : Le budget prévisionnel 2024 ainsi présenté, est approuvé.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Fait à Camon, le 9 avril 2024 et ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

